



**Modalités de Contrôle des
Connaissances pour l'année
universitaire 2016-2017**

**Faculté des Sciences et
Ingénierie**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 octobre 2016

Délibération 2016/10/CFVU-72

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 35

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie

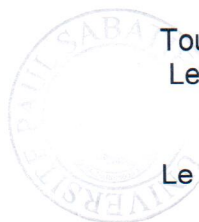
Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances 2016-2017 pour les Licences et Licences Professionnelles de la Faculté des Sciences et Ingénierie (document joint) :

- Licence Chimie
- Licence Electronique Energie Electrique Automatique
- Licence Génie Civil
- Licence Informatique
- Licence Mathématique
- Licence Mécanique
- Licence MIAHS
- Licence Physique
- Licence Sciences Sociales
- Licence Sciences de la Terre
- Licence Sciences de la Vie
- Licence 3 Professionnelle Conception et Commande Numérique des Systèmes Electriques Embarqués
- Licence 3 Professionnelle Conseil en Systèmes de Production Végétale Agroécologique
- Licence 3 Professionnelle Conception et Production de Systèmes Electroniques
- Licence 3 Professionnelle Gestionnaire Efficacité Energétique pour le Bâtiment Intelligent



- Licence 3 Professionnelle Génome et Biotechnologie par l'amélioration des plantes
- Licence 3 Professionnelle Maintenance de Matériel Biomédical
- Licence 3 Professionnelle Traitement et Contrôle des Matériaux

Toulouse le 21 octobre 2016
Le Président



Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0